



COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU CŒUR DE L'AVESNOIS
43, rue Cambrésienne - 59440 AVESNES SUR HELPE
Tél 03 27 56 11 80 – Fax 03 27 61 36 44
E-mail : amerkenbreack@coeur-avesnois.fr
Site : www.coeur-avesnois.fr

Nom :

Commune :

N° de dossier :

Date du 1^{er} rendez-vous :

Cadre réservé à l'administration

Cadre réservé à l'Administration

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

Aide au développement des TPE Soutien à l'investissement pour les entreprises ayant plus de 3 ans d'activité

Madame, Monsieur,

Une convention de partenariat relative à la participation de la Communauté de Communes du cœur de l'Avesnois au financement des aides et des régimes d'aides de la Région Hauts-de-France a été signée en date du 6 mars 2018. Un avenant à cette convention a été signé en date du 19 septembre 2022. C'est dans ce cadre que la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois (3CA), a mis en place une subvention d'aide au développement des TPE / soutien à l'investissement pour les entreprises ayant plus de 3 ans d'activité. Nous vous remercions de lire attentivement les informations suivantes avant de remplir votre dossier.

- La Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois et la Région via son « guichet unique » procéderont au premier traitement des sollicitations des entreprises du territoire de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois.
- La partie réceptrice de la demande établit la **pré-éligibilité** au dispositif d'aide à la création reprise concerné par ce présent partenariat en se référant aux critères d'éligibilité détaillés dans la présente demande.
- La demande est étudiée sur la base de devis.
- **Un Accusé de Réception de dossier complet** (AR) est établi par la partie réceptionnant la demande de l'entreprise.
- Si la demande de l'entreprise est éligible au dispositif, une ou plusieurs rencontres pourront être organisées entre l'entreprise, les services de la Région et/ou les services de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois.

1

- En fonction des modalités de participation financière établies au niveau du régime d'aide au développement des TPE, les dossiers sont instruits et soumis aux instances décisionnelles de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois. Une convention est conclue avec le bénéficiaire de l'aide.
- Au titre de ce dispositif, l'aide régionale et l'aide de la Communauté de Communes ne sont pas cumulables.

Votre demande doit être adressée au siège de la 3CA (43, rue Cambrésienne – 59440 AVESNES SUR HELPE). **Seuls les investissements que vous avez réalisés après l'accusé de réception de dossier complet** pour l'investissement de votre entreprise sont susceptibles de bénéficier de l'aide intercommunale.

Cette subvention n'est pas automatique. Elle est appréciée et attribuée en fonction de :

- l'intérêt économique, social et environnemental de votre projet
- de la viabilité de votre projet
- des crédits disponibles sur le budget de la communauté de communes.

N'oubliez pas de joindre à votre dossier l'ensemble des pièces justificatives demandées. Un oubli retarderait la décision !

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le Président,

Nicolas DOSEN



COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU CŒUR DE L'AVESNOIS
43, rue Cambrésienne - 59440 AVESNES SUR HELPE
Tél 03 27 56 11 80 – Fax 03 27 61 36 44
E-mail : amerkenbreack@coeur-avesnois.fr
Site : www.coeur-avesnois.fr

CONDITIONS ET MODALITÉS D'OBTENTION DE LA SUBVENTION

Qui peut bénéficier de la subvention ?

Peuvent bénéficier d'une aide sur la base du présent cadre d'intervention, les entreprises suivantes :
Les TPE de moins de 10 salariés avec un chiffre d'affaires inférieur à 2 000 000 € HT, inscrites au répertoire des métiers (RM) ou au registre du commerce et des sociétés (RCS).
L'entreprise doit être implantée sur le territoire de la communauté de communes du Cœur de l'Avesnois (siège social et activités principales ; pour les entreprises non sédentaires, le siège social et les lieux de stockage éventuels sont pris en compte).
L'entreprise doit avoir au minimum plus de 3 ans d'existence au moment de la demande. Les autoentrepreneurs ne sont pas éligibles.
L'entreprise doit être à jour de ses obligations fiscales et sociales.
L'entreprise ne doit pas répondre à la définition européenne de l'entreprise en difficulté.

Quelles sont les dépenses éligibles ?

Les dépenses éligibles sont les Investissements productifs neufs, les aménagements nécessaires à l'installation de matériel de production ; les investissements incorporels liés directement au projet de création (brevets, logiciels, ERP, frais de conseil, site internet ...) ; **les investissements matériels liés au développement de l'activité.**
Au titre de sa compétence propre, la 3CA soutiendra les projets qui présentent des investissements immobiliers.

Comment est attribuée la subvention ?

- La subvention ne peut être octroyée qu'une seule fois pour un même projet quel que soit le statut juridique de l'entreprise.
- **L'octroi de la subvention n'est pas automatique.** Elle est subordonnée à l'appréciation du dossier de demande par la commission activités économiques de la 3CA, à la décision du conseil de communauté et aux fonds disponibles au moment de la demande.
- En cas d'accord d'attribution de subvention, celle-ci est versée sur présentation des factures acquittées
- Cette aide est exclusive de toute autre aide de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois.

Communication institutionnelle

Le bénéficiaire devra mentionner l'existence de l'intercommunalité, de la région, sur tout document de communication relatif au projet subventionné.



DOSSIER
(à remplir par le demandeur)

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU CŒUR DE L'AVESNOIS
43, rue cambrésienne- 59440 AVESNES SUR HELPE
Tél 03 27 56 52 01 – Fax 03 27 61 36 44
E-mail : amerkenbreack@coeur-avesnois.fr
Site : www.coeur-avesnois.fr

La Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois et la Région via son « guichet unique » procéderont au premier traitement des sollicitations des entreprises du territoire de la communauté de communes du Cœur de l'Avesnois.

Avez-vous pris contact avec la Région :

Oui Précisez la date
Non

IDENTITÉ DU DEMANDEUR DE LA SUBVENTION

M. M^{me} M. et M^{me}

Nom Prénom

Adresse

Code postal Commune

Tél Mail

Date de naissance Situation familiale

Formation/Diplôme

DESCRIPTION DE VOTRE PROJET

.....
.....
.....
.....

• **Date de démarrage de votre activité :**

Précisez la date

EFFECTIF SALARIE

• **Effectif salarié à la date de la demande (y compris apprentis):**

Emplois à temps plein CDI :

Emplois à temps partiel CDI :
Emplois à temps plein CDD :
Emplois à temps partiel CDD :

• **Secteur d'activité concerné :**

- Commerce Précisez
- Artisanat Précisez
- Services Précisez
- Autre Précisez

• **Raison Sociale (dénomination de l'entreprise) :**

• **Forme juridique :** (*Auto-entrepreneur, Entreprise individuelle, SARL, SAS, etc.*)

• **Statut :**

• **Commune d'implantation de votre entreprise :**

• **Partenariats/Conseils :**

À ce jour, avez-vous pris contact avec les organismes suivants ?

- Chambre de Commerce et d'Industrie
- Chambre des Métiers
- Initiatives Sambre Avesnois
- Autres. Précisez :

INVESTISSEMENT ENVISAGÉ

• **Plan de financement prévu :**

Si oui pour quel montant :

Avez-vous sollicité d'autres sources de financements :

Si oui lesquels :

• **Décrivez les investissements envisagés pour lesquels vous sollicitez une subvention de la 3CA:**
(*type de matériel et/ou de travaux etc.*)

.....
.....
.....
.....

Dépenses :

Coût total de l'investissement subventionnable _____ : € HT

MONTANTS ET INTENSITE DES AIDES

Le taux d'intervention de la 3CA est égal à 30% du montant HT des investissements éligibles. La subvention est plafonnée à 4 000 € avec un minimum d'aide de 1 000 € soit un minimum de 3 334 € HT d'investissement.

Je soussigné(e), Nom et Prénom :

Certifie sur l'honneur ⁽¹⁾ l'exactitude des renseignements inscrits dans le présent dossier de demande de subvention.

Fait à _____, le

Signature du demandeur

(1) Déclaration sur l'honneur : Toute fausse déclaration à l'occasion du dépôt de la demande ou de toute autre démarche vis à vis de la 3CA entraînera le retrait de l'aide allouée, le remboursement des sommes indûment perçues par décision du Conseil Communautaire, et l'interdiction de déposer d'autres dossiers de demande de subventions auprès de la 3CA. La loi rend passible d'amende ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fausses déclarations (art. L.441-1 du Code Pénal)



COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU CŒUR DE L'AVESNOIS
43, rue cambrésienne- 59440 AVESNES SUR HELPE
Tél 03 27 56 52 01 – Fax 03 27 61 36 44
E-mail : amerkenbreack@coeur-avesnois.fr
Site : www.coeur-avesnois.fr

DOCUMENTS À FOURNIR AVEC VOTRE DOSSIER

Avant le dépôt de votre demande de subvention, vérifiez que votre dossier est complet.

Pour cela, il doit comporter :

- Un courrier de demande d'aide adressé au Président de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois.
- La présente demande de subvention remplie et signée
- Un prévisionnel
- Une copie de l'extrait d'immatriculation au Registre du Commerce ou des Métiers (extrait RCS, extrait Kbis, etc.). *(Ce document peut être fourni après le dépôt de demande si en création)*
- Les devis détaillés
- Les bilans comptables des 2 années précédant la demande de subvention.
- Tous les éléments ou commentaire de nature à faciliter la connaissance de l'entreprise et de son projet.
- Un RIB au nom de l'entreprise.